

la religion
c'est perso

#Laïcité



**Loi du 9 décembre 1905
concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.**

Article 1 :

La République assure la liberté de conscience.
Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules
restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 :

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne
aucun culte...

